



Mayotte, le 22 mai 2017

Monsieur le Directeur Général de Pôle emploi

Monsieur le Directeur Territorial de Pôle emploi Mayotte

Monsieur le Directeur Régional de Pôle emploi Réunion

Objet : préavis de grève

Messieurs

Conformément à la législation en vigueur, soit l'article 2512-1 du Code du Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève.

La grève sera effective le 13 juin 2017 à 7h00 pour une durée indéterminée.

Elle concerne l'ensemble du personnel de Pôle emploi de Mayotte et porte sur les revendications suivantes :

1. **Cotisation à la retraite complémentaire pour tous et la rétroactivité des années antérieures,**
2. **Respect de la réglementation à travers les accords signés** (CCN, accord OATT, code du travail...),
3. **Alignement des conditions de travail et du SI sur le national** : moyens RH supplémentaires, contrat de service, harmonisation de l'offre de service auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Salutations distinguées.

Les Délégués Syndicaux SNU

Le bureau SNU Mayotte